

INFORMATIONS SUR LA COLLECTE DES DONNEES PAR VOIE DU QUESTIONNAIRE

A lire attentivement avant de remplir le questionnaire d'inscription à l'Ordre

La loi N° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous garantit un droit d'accès et de rectification s'agissant des données vous concernant saisies sur notre base de données informatique à partir du questionnaire que nous vous demandons de remplir.

Les réponses aux questions posées dans ce questionnaire sont obligatoires à l'exception de celles pour lesquelles il est mentionné qu'elles sont facultatives.

Le défaut de réponse pourrait entraîner soit un refus d'inscription soit une enquête du Conseil Départemental compétent.

Les Informations qui vous sont demandées dans ce questionnaire sont uniquement destinées à alimenter la base de données du système d'Information de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes.

Elles ont pour finalité première de concourir à l'élaboration du Tableau de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, qui sera publié sur les sites internet de l'Ordre.

Elles permettront également d'établir les listes de correspondances utilisées pour l'envoi des bulletins officiels de l'Ordre, des appels de cotisations ordinaires, des informations ordinaires et de diverses informations strictement liées à l'exercice de la profession.

Elles permettront encore d'aider à la réalisation d'études sur l'évolution sociodémographique de la profession de masseur-kinésithérapeute, ce en utilisant des données anonymisées.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification s'agissant des données vous concernant auprès du Conseil Départemental de l'Ordre dans lequel vous êtes enregistré.

Enfin, vous êtes informé de votre possibilité, pour des raisons légitimes, de vous opposer à ce que des données nominatives vous concernant soient transmises à des tiers ou fassent l'objet d'un traitement destiné à vous adresser des informations sans rapport avec la finalité de ce questionnaire.

Si vous décidez de vous opposer à ce que vos nom et adresse soient utilisés par l'Ordre afin de vous communiquer des informations à caractère professionnel émanant d'autres institutions ou organismes, il vous appartiendra de signifier cette opposition au Conseil Départemental de votre département d'exercice par lettre recommandée avec accusé de réception.

Je déclare avoir pris connaissance des mentions ci-dessus

Fait à le / / 200

SIGNATURE

**Document à renvoyer signé au Conseil Départemental de l'Ordre de votre lieu
d'exercice**

(Les coordonnées des Conseils se trouvent sur le site : www.ordremk.fr dans le menu ordre / Sous menu Conseil départemental)